



Noyers
sur/serein

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 22 octobre 2010 à Noyers à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc Domingo, Maire de Noyers.

Présents : 12 conseillers municipaux

Absents : G. Rougier pouvoir à D. Simonnet –E. Landrier pouvoir à M. Domingo

Secrétaire de séance : P. Germain

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

1. LOCAUX DE LA GENDARMERIE : NOUVELLE PROPOSITION DE LA STE NATIONALE IMMOBILIERE (S.N.I)

Une réunion avec la société SNI (filiale de la caisse des dépôts et consignation) a eu lieu le 13 octobre à laquelle avait été conviés l'ensemble des conseillers et des gendarmes, un exposé précis a été fait par le Directeur. Il a été proposé une nouvelle durée pour le bail emphytéotique qui passe de 50 à 30 ans avec une prise en charge de la totalité des travaux de réhabilitation et d'entretien de la caserne ainsi qu'une soulte plus importante de 140 000 € à 170 000 € (conditionnée par le renouvellement du bail de la gendarmerie qui arrive à terme fin décembre).

Le maire souhaite que chaque conseiller s'exprime sur ce point. Après en avoir débattu, le conseil a donné son accord de principe (2 voix contre – et 2 abstentions) à l'offre pour la reprise en gestion de la caserne de gendarmerie.

2. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES CREDITS « D'AMENDES DE POLICE »

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une subvention est susceptible d'être accordée par le Conseil Général au titre des amendes de police en matière de circulation routière pour les projets suivants :

- ✓ Aménagement d'une zone 30
- ✓ 2 emplacements de parking réservés aux pompiers devant la caserne
- ✓ Aménagement de la circulation Pré de l'Échelle

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, charge le maire de solliciter auprès du Conseil Général les aides au titre des amendes de police pour ces opérations.

3. TARIFICATION DE L'EAU POTABLE DES FERMES

Lors du conseil municipal du 24/09/2010 les termes de l'avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau entre le SIAEP de Châtel Gérard et la commune de Noyers ont été acceptés, entraînant l'application d'une augmentation du prix de l'eau de 0.20 € par m³ vendus à la commune par le SIAEP (via la LYONNAISE) avec une répercussion sur la facturation aux abonnés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur Meunier et pris connaissance des propositions d'augmentation du prix de l'eau distribuée aux fermes, à l'unanimité, décide de modifier, à compter du 1^{er} juillet 2010, le tarif de l'eau des fermes, après une modification des tranches, comme suit :

tranche	T1	T2	T3	T4	T5
de m ³		1 500	2 000	3 000	5 000
à m ³	1 500	2 000	3 000	5 000	10 000
prix	1,35	0,70	0,50	0,40	0,30

Ce qui représente une hausse de 0.13 € pour la tranche 1, les tarifs des autres tranches sont inchangés.

4. ADMISSIONS EN NON VALEUR

Au vu de l'état de restes à recouvrer et sur proposition de madame la Trésorière, le maire propose de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des consommations eau ayant essentiellement pour objet de petites erreurs de règlement par les abonnés, ce qui représente au titre de 2004, 165.01 € et 2009 :9.68 €
Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité,

5. INTEGRATION DES BIENS (ACTIF ET PASSIF) DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement de NOYERS, a dans sa délibération du 22 octobre 2010 demandé sa dissolution et proposé que :

- ✓ les équipements soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux
- ✓ les actif et passif de l'association soient versés à la commune.

- ✓ De donner tout pouvoir au maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association Foncière et à la reprise de l'actif et du passif,
- ✓ la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, donne compétence à M. Erick MEUNIER, adjoint pour représenter la commune pour signer l'acte administratif. Accord à l'unanimité

6. DECISION DE LA CAO :

Le maire informe le conseil des décisions prises par la commission d'appel d'offres pour les dossiers suivants :

- ✓ **ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR** : 4 sociétés ont remis une offre, Yonne Copie a été retenu pour un montant de 3468.40 € TTC
- ✓ **REFECTION TROTTOIR RUE DE LA REPUBLIQUE ET PLUVIAL RUE GUERARD** : 3 entreprises ont remis une offre, BOUJEAT a été retenu pour un montant de 5 178.65 € TTC

7. MODIFICATION BAIL LOGEMENT MAIRIE

Le maire propose de porter une modification dans l'une des clauses du contrat de bail du logement de la mairie à la rubrique « congé donné par le preneur » lui imposant de rester une année au minimum dans l'appartement. Le paragraphe pourrait être libellé ainsi : « *toutefois, aucun congé ne peut être donné (sauf en cas de mutation ou de perte d'emploi) pour une date antérieure à la date d'expiration de la première année d'entrée en jouissance* » Après en avoir délibéré, le conseil accepte, 3 contres et 1 abstention, cette modification.

8. POINTS DIVERS

✓ **MAISON DES ASSOCIATIONS**

Le conseil est informé qu'un compromis de vente est en cours pour la maison des associations. Le prix de cession du bâtiment est demeuré le même à savoir 128 000 €. Le bâtiment serait affecté à un commerce et logements locatifs.

Des propositions de relogement vont être faites aux associations occupant actuellement le bâtiment (Syndicat d'Initiatives, le patrimoine oublié, le Foyer Rural).

Une réorganisation des mises à disposition des salles communales pour les réunions des associations ou autres organismes est en cours de réflexion.

✓ **RECRUTEMENT D'UN AGENT COMMUNAL SOUS CONTRAT AIDE**

Madame Labosse informe le conseil qu'ils ont reçus 10 candidats (dont certains pas motivés du tout). Monsieur Helder Da Silva Leite, domicilié à Noyers, a été recruté sous contrat d'accompagnement dans l'emploi - C.A.E - pour 1 an dans l'immédiat.

9. TOUR DE TABLE

Monsieur Domingo fait part aux conseillers qu'il a reçu un message de la gendarmerie signalant que la porte du hall de la mairie est souvent ouverte le week end.

Monsieur Robert informe le conseil que Monsieur Baudoin a fini les couvertines du mur de venoise, il reste certaines choses à revoir.

Madame Riotte demande ou en sont les travaux du mur des fossés. Le maire rencontre monsieur le Sous Préfet début décembre à ce sujet.

10. PAROLE DANS LE PUBLIC.

Madame C. Kleinbauer :

- fait part au conseil que la toiture du jardin porte de Tonnerre de la Famille de Malezieux présente des dangers.
- souligne que le fossé longeant sa propriété n'est toujours pas curé.

Monsieur M. Mignot signale que la plaque de rue du Bassin risque de tomber.